Recours contre 2 décisions du CC de Liège

L'**ASBL La Chartreuse** a introduit un recours contre les deux décisions du 29 juin 2020 prises par le conseil communal de Liège. L'une concerne l'ouverture d'une nouvelle voirie communale et l'autre la modification du plan d'alignement.

Ces deux décisions nous ont été notifiées par un courrier du département de l'urbanisme daté du 20 juillet dernier et reçu le 31 juillet.

Le gouvernement wallon a 60 jours pour répondre à dater du dernier recours reçu.

Il est important de savoir que conformément à la loi, en l'absence de réponse de la DGO4, les deux décisions sont confirmées.

Monique Snyers, 18 août 2020

Télécharger le document 1.

Télécharger le document 2.

Voir aussi notre article Projet de modification du plan de secteur du parc de la chartreuse.

Arvô: lettre de notre ASBL à

M. l’échevin Léonard

La réparation du chemin d’accès à l’arvô du thier de la Chartreuse est toujours en souffrance. Voici la lettre adressée à ce sujet en juin 2020 à M. l’Echevin Léonard.

Télécharger le document.

A propos de cette problématique, vous pouvez consulter cet article, mis en ligne en 2017:

> *Quand l’årvô retrouvera-t-il son chemin d’accès?*

Conseil communal du 29.06.2020

Le Conseil communal de la Ville de Liège de ce 29 juin avait à son ordre du jour deux points concernant le projet de Matexi au sein de la ZAC de la Chartreuse.

> *53. Prise de connaissance des résultats de l’enquête publique organisée dans le cadre de la demande conjointe de permis d’urbanisme et d’ouverture et de modification de voiries communales impliquant la modification d’un alignement relative à des terrains sis Thier de la Chartreuse 70 à 94 à 125 à 4020 LIEGE.*

54. Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande conjointe de permis d'urbanisme n° PU/88113 D et d'ouverture et modification de voiries communales impliquant la modification d'un alignement, relative à des terrains sis Thier de la Chartreuse 70 à 94 à 125 à 4020 LIEGE – marque son accord sur l'ouverture et la modification de voiries communales sis Thier de la Chartreuse telle que reprise au plan n° 9 « Plan de délimitation ».

La séance était retransmise en direct sur le site web de la Ville de Liège, via YouTube. Ci-dessous, la vidéo de la retransmission, *qui démarre au moment où les points 53 et 54 sont présentés* par Mme l'échevine Christine Defraigne. Suivent les interventions des conseillers communaux.

Lien vers la chaine YouTube de la Ville de Liège.

Vous pouvez également télécharger l'enregistrement audio seul:

Eté 2020: réouverture de l'arvô dès le 13 juin

L'årvô, lors des Journées du Patrimoine en 2019.

Chers amis,

Il y a bientôt trois mois que l'épidémie de covid 19 a imposé la fermeture de quasiment toute l'économie.

Avec la phase trois du déconfinement, nous pouvons maintenant rouvrir l'arvô du thier de La Chartreuse. Comme nous ne sommes

pas nombreux et que l’arvô ne peut pas être chauffé, il est possible que nous ne puissions pas l’ouvrir chaque samedi.

Nous vous attendons donc à l’arvô tous les samedis à 14h en fonction de nos disponibilité et du temps qu’il fait à partir du samedi 13 juin prochain. Vous y êtes les bienvenus moyennant le respect des mesures de sécurité.

Pierre MICHAUX, président

Pas de réouverture de l’arvô ce printemps

L’årvô, vu de la montée du thier de la Chartreuse

Chers amis,

Depuis que nous rouvrons l’arvô, nous essayons de l’ouvrir à partir de la mi-avril.

Or, cette année, l’épidémie de covid 19 et tous les problèmes sanitaires qui en découlent interdisent quasi toutes les activités. Nous sommes donc obligés nous aussi de reporter l’ouverture de l’arvô.

L’arvô ne sera donc pas ouvert à partir du samedi 11 avril et la manifestation « Les Contes de La Chartreuse n’aura pas lieu le 18 avril.

L’assemblée générale statutaire était prévue le samedi 28 mars mais vu les circonstances actuelles, nous l’avons reportée au mois de juin.

Nous vous rappelons le paiement de la cotisation. Elle est toujours de 10€ minimum pour tous les membres, effectifs comme adhérents, et elle peut être versée sur le compte BE33 1440 5057 2446 de l’association.

En vous remerciant et dans l’attente de vous revoir.

Pierre MICHAUX, président